

Conditions générales de vente et d'utilisation du service

(Document comportant 10 pages, version 3.3, janvier 2025)

I – Champ d'application et définitions

La SARL Guy Ollagnon Services est la société éditrice du site The Volatility Hedge, qui propose le service The Volatility Hedge, et est appelée aussi *La société*.

Le site internet The Volatility Hedge (www.volatility-hedge.com) présente le service The Volatility Hedge et permet aux clients potentiels et futurs de finaliser la commande de ce service, appelé aussi *Le service*.

Le client désigne dans la suite de ce document une personne morale qui s'abonne auprès de The Volatility Hedge pour un des produits et services proposés via le site.

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des produits et services proposés par le site The Volatility Hedge.

En contractualisant avec la société, le client déclare être en accord avec le droit applicable et les conditions générales suivantes.

Informations relatives à un client désigne le nom de la société, le nom d'un contact principal, et l'adresse de facturation d'un client.

Informations désigne tous les textes, images, graphiques, et concepts décrits et évoqués.

Prix désigne le prix d'achat du produit.

Les présentes conditions régissent exclusivement les ventes d'abonnements du service The Volatility Hedge. En conséquence, le fait de souscrire un abonnement, conformément aux conditions définies ci-après, implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente à l'exclusion de toutes autres ; de plus, des conditions particulières spécifiques à chaque client seront élaborées ultérieurement dans le processus commercial.

Toute condition contraire non acceptée par The Volatility Hedge lui est inopposable. Le fait pour The Volatility Hedge de ne pas se prévaloir d'une des présentes conditions générales de vente n'équivaut pas à une renonciation de The Volatility Hedge à s'en prévaloir ultérieurement.

Les conditions ci-après doivent être lues avec attention. Elles sont datées et susceptibles d'évoluer.

Merci de vérifier sur le site internet que la version de ce document est toujours à jour, et qu'elle n'a pas été remplacée par un document plus récent.

II – Conditions d'utilisation

Sur le site internet The Volatility Hedge, les informations contractuelles sont présentées en langues anglaise et française, et feront l'objet d'une confirmation écrite reprenant ces informations contractuelles au moment de la procédure d'achat en ligne ; cette confirmation et le contrat associé seront fournis soit en langue anglaise, soit en langue française, selon la langue choisie lors de l'initiation de la commande. The Volatility Hedge se réserve le droit de ne pas aller jusqu'au bout du processus d'achat d'un client avec lequel existerait un litige, ou pour lequel un risque est susceptible d'apparaître, sans que celui-ci puisse réclamer une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit. La validation par le client de sa commande vaut acceptation des présentes conditions générales pleinement et sans réserve, au moment de la validation de la commande et de la contractualisation, qui sont initiées en cliquant sur le bouton Initier.

III – Paiement et conditions de paiement

Le client est d'accord pour payer l'intégralité du prix et des charges afférentes au produit acheté, y compris les taxes.

Les prix de nos produits sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros. The Volatility Hedge se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, néanmoins aucune hausse des prix ne peut s'appliquer aux abonnements en cours, les produits étant toujours facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Selon le statut du client, deux offres d'abonnement existent, toutes deux accessibles depuis le site The Volatility Hedge.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Offre Professionnel : paiement par virement bancaire
- Offre Corporate : paiement par virement bancaire

L'abonnement sera totalement validé après vérification du bon encaissement des fonds par The Volatility Hedge : le client sera averti par mail de l'activation de son abonnement.

Le client est seul responsable du paiement du service, quelle que soit la modalité de paiement utilisée. The Volatility Hedge n'est en aucune façon responsable des problèmes liés au mode de paiement utilisé.

IV – Choix du service Professionnel vs. Corporate

Le choix du service – Professionnel vs. Corporate – dépend de la taille de l’entité qui contractualise.

Si une des conditions ci-après est applicable, alors le service Corporate doit être souscrit :

- Capitaux gérés / sous gestion supérieurs à 200 millions d’euros.
- Taille du bilan supérieure à 200 millions d’euros.
- Chiffre d’affaires supérieur à 200 millions d’euros
- Produit net bancaire – pour les entreprises bancaires – supérieur à 200 millions d’euros

Lors des échanges pour finaliser la commande et le contrat, ces éléments seront revus, de façon à si nécessaire contractualiser avec l’offre adéquate.

En cas de doute, il est conseillé de nous contacter, à l’adresse legal@volatility-hedge.com, pour clarifier la situation.

V – Conditions d’abonnement, de résiliation et de rétractation

Les abonnements sont fermes et définitifs, par année. Il n’est pas possible de demander la résiliation d’un abonnement une fois souscrit, il est donc demandé aux clients potentiels de bien réfléchir avant de s’engager et de passer commande.

Les abonnements font l’objet d’un renouvellement automatique, sauf communication formelle envoyée au minimum trois mois avant la date annuelle d’échéance.

A tout moment avant la fin prévue de l’abonnement / contrat, il est possible de demander à ne plus recevoir les alertes du service. Néanmoins, cette demande ne donnera lieu à aucun remboursement.

VI – Livraison

L’abonnement au service The Volatility Hedge consiste en l’envoi de messages électroniques uniquement pendant la durée de l’abonnement.

Ces messages électroniques sont mis à disposition en utilisant une plateforme sécurisée d’échanges de données, spécifiée dans les conditions particulières.

VII – Service abonnements et service juridique

Pour toute information ou question, notre service abonnement est à votre disposition par message électronique à l’adresse suivante : clients@volatility-hedge.com.

Pour toute question de nature juridique, ou pour nous signaler toute utilisation abusive, irrégulière du service, notre service juridique est à votre disposition par message électronique à l'adresse suivante : legal@volatility-hedge.com.

VIII – Informations confidentielles

The Volatility Hedge s'engage à ce que toutes les informations qu'il recueille soient considérées comme des informations confidentielles. Il pourra cependant partager des statistiques globales et des informations démographiques générales relatives à ses clients.

IX – Protection de la vie privée

La SARL Guy Ollagnon Services, société éditrice du site The Volatility Hedge, respecte la vie privée de ses utilisateurs et clients et se conforme strictement aux lois en vigueur sur la protection de la vie privée et des libertés individuelles. Elle s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations que le client lui communique ; celles-ci sont confidentielles et ne seront utilisées qu'à des fins de transaction. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Aucune communication des informations concernant les clients ne sera réalisée à aucun partenaire du site The Volatility Hedge.

The Volatility Hedge se réserve le droit d'informer par e-mail ses clients de l'évolution de ses propres services.

Le client a la possibilité de supprimer son inscription.

Le client s'oblige à n'employer les informations ainsi obtenues qu'à des fins licites, conformément à la législation en vigueur, et à respecter les conditions générales ci-énoncées ou toute autre indication donnée dans le cadre des présentes conditions générales.

The Volatility Hedge rappelle que les informations destinées au client ne doivent pas être divulguées à un tiers. Le client sera tenu responsable pour toute utilisation sans autorisation de ces informations confidentielles dont il aura été la cause.

The Volatility Hedge utilise les informations sur la personne du client, qui ont été prélevées et traitées dans le cadre de son inscription et qui sont nécessaires à la réalisation des services proposés.

X – Propriété intellectuelle

Tous les textes, commentaires, analyses, ouvrages, illustrations et images reproduits sur le site The Volatility Hedge sont réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle, et ce pour le monde entier. A ce titre et conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seule est permise l'utilisation pour un usage privé sous réserve de dispositions différentes, voire plus restrictives, du code de la propriété intellectuelle.

Il est expressément interdit au client, en dehors de cet usage privé, de copier, reproduire, diffuser, stocker dans un but de diffuser et/ou partager, vendre, publier, exploiter de toute autre manière et diffuser dans un autre format sous forme électronique ou autres les informations présentes sur le site The Volatility Hedge et dans les alertes reçues ; ces interdictions s'imposent au client en tant qu'obligation de résultat, et non pas seulement en tant qu'obligation de moyens.

En conséquence, toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la propriété intellectuelle, sauf autorisation préalable de The Volatility Hedge.

La reproduction d'un ou plusieurs des contenus du site The Volatility Hedge ou la communication d'une ou plusieurs alertes reçues entraînera la perception d'une indemnité pour manque à gagner potentiel représentant 10 ans (dix ans) d'abonnement. Cette indemnité n'est pas exclusive d'éventuelles poursuites et sanctions pénales qui pourront être engagées en parallèle ou ensuite.

XI – Garanties et responsabilité limitée

Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur.

Le client utilise les services de The Volatility Hedge en toute connaissance de cause.

The Volatility Hedge ne peut garantir en aucun cas que les services proposés ne subiront aucune interruption. L'obligation de fourniture de The Volatility Hedge se limite à une obligation de moyens. Toutes les informations et données diffusées dans les publications éditées par The Volatility Hedge sont fournies à titre d'information. La fourniture de ces données ne saurait être assimilée, de quelque façon que ce soit, à une obligation ou une suggestion aux fins d'effectuer notamment une transaction ou de prendre une décision d'investissement, mais uniquement à un conseil ou à une aide à la décision. De même, les informations que le client obtient dans le cadre des services proposés par The Volatility Hedge, que ce soit sur le site, ou par courrier électronique, ne donnent droit à aucune garantie de The Volatility Hedge.

Les articles et analyses proposés sont conformes à la législation française en vigueur. The Volatility Hedge ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage, direct ou indirect, pouvant résulter d'erreurs, d'omissions ou de retards dans la transmission desdites informations. La

responsabilité de The Volatility Hedge ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays depuis lequel une décision est prise (interdiction d'un titre, par exemple, etc.).

La seule garantie consentie par The Volatility Hedge porte sur la fourniture d'un service qui procure au client le produit commandé sans donner aucune garantie sur la qualité et le contenu même. The Volatility Hedge ne sera en aucun cas responsable envers l'utilisateur de dommages indirects, consécutifs, spéciaux, accessoires, dissuasifs, de la perte de l'information ou des problèmes survenus lors du paiement électronique, de coûts liés à un retard ou à l'obtention de produits ou de services de remplacement, quelle qu'en soit la cause, basée sur une théorie de la responsabilité (y compris formelle, contractuelle, délictuelle, consécutive à des dommages dans les limites autorisées par la loi et causés par négligence), résultant du présent contrat. Ces limites s'appliqueront même si une partie a été avisée de la survenance éventuelle desdits dommages et nonobstant un manquement à l'objet principal d'un recours limité.

Le service The Volatility Hedge est basé sur des modèles, et les suggestions de prises de positions sont seulement la conséquence de ces modèles : aucune garantie ne peut exister contractuellement sur des performances futures, autres que l'hypothèse que les performances futures seront peut-être et dans une certaine mesure similaires aux performances passées. Bien évidemment, il est tout à fait possible que les performances futures soient différentes des performances passées.

Seules les personnes majeures ont le droit de contractualiser avec The Volatility Hedge. En conséquence, The Volatility Hedge ne saurait être tenu responsable en cas d'utilisation induue du service par un mineur.

XII – Avertissement général sur les risques

Les opérations sur les produits dérivés, ETFs et ETNs, les opérations de couverture contre un risque de change sur les marchés des changes et toutes les autres opérations relatives aux contrats financiers évoquées par The Volatility Hedge peuvent s'avérer très spéculatives et engendrer des pertes ou des gains importants. Elles ne sont donc clairement pas adaptées à tous types d'investisseurs.

The Volatility Hedge ne prend en considération ni les objectifs particuliers d'investissements, ni la situation financière ou les besoins particuliers des utilisateurs. En conséquence, il vous est vivement conseillé d'analyser de façon prudente et diligente votre situation financière et de consulter vos conseillers financiers quant à l'adéquation de votre situation et ce, avant de réaliser un quelconque investissement ou d'effectuer une transaction.

The Volatility Hedge, assurant simplement un service de conseils et de recommandations, attire

l'attention des utilisateurs souhaitant investir, et les met en garde, de façon générale sur les risques associés au domaine de la bourse à savoir les risques d'aléas, de volatilité et de liquidité, et plus précisément sur les risques inhérents à certains produits et titres financiers, certains d'entre eux étant susceptibles de générer une perte égale à tout ou partie du montant investi.

De plus, certains titres financiers ne sont pas adaptés au grand public mais à une population de personnes ayant une connaissance très pointue et une expérience très longue et robuste en la matière ou d'investisseurs dits avertis, ce eu égard aux risques associés et/ou aux mécanismes et à tous les concepts utilisés et mis en œuvre. Ainsi tel est le cas des instruments financiers tels que les ETFs, ETNs, options, etc. dont le sous-jacent est la volatilité ou des représentations ou estimations de cette dernière. Ainsi tel est également le cas de tous les concepts et toutes les stratégies élaborées, évoquées et décrites de façon globale dans la recherche académique en finance et en stratégies financières.

The Volatility Hedge ne saurait donc être responsable, à quelque titre que ce soit et dans quelque cas que ce soit, des pertes subies ou risques pris sur un ou plusieurs instrument(s) financier(s) par un investisseur ayant utilisé le(s)dit instrument(s) financier(s), et pour ce faire et à cette fin ayant déclaré, avoir la connaissance et l'expérience dudit/desdits instrument(s) financier(s).

L'investisseur est et demeure seul responsable de ses déclarations, décisions, opérations et actes.

XIII – Restrictions légales au niveau local

Le site The Volatility Hedge et les services associés sont accessibles mondialement. Les informations fournies sont cependant uniquement destinées aux personnes localisées dans les pays où l'utilisation de ces données et des services associés n'est pas contraire à la réglementation ou aux lois locales. Les informations et services auxquels il est fait mention ne sont pas accessibles aux personnes domiciliées ou résidant dans des pays où de tels informations ou services seraient contraires à la réglementation ou aux lois locales. Il relève de la seule responsabilité des utilisateurs, lesquels sont tenus de se conformer aux réglementations et lois locales auxquelles ils sont assujettis, de s'assurer qu'ils ont le droit de consulter et de faire appel à ces services.

Le cas échéant, à tout moment, si un client se trouvait dans une telle situation, il devra en informer The Volatility Hedge de manière à ce que la diffusion des informations et services cessent, de manière à se conformer aux lois et réglementations en vigueur.

XIV – Dispositions générales

XIV.1 – Modifications et renonciations

The Volatility Hedge se réserve le droit de modifier les conditions générales d'utilisation.

The Volatility Hedge informera alors le client des modifications par courrier électronique et l'invitera à donner son accord sur les modifications.

XIV.2 – Notification

Toute notification requise ou autorisée par les conditions générales devra être adressée par écrit et sera réputée suffisante à la réception, si elle est personnellement adressée par courrier, par un service de livraison en 24 heures ou par fax confirmé, ou quarante-huit (48) heures après l'envoi d'un courrier avec avis de réception (par avion en cas d'envoi à l'étranger), préaffranchi, si cette notification est envoyée au destinataire à l'adresse de ce dernier ou à son numéro de fax tels qu'indiqués sur la page de signature du contrat ou tels qu'ultérieurement modifiés par notification écrite.

XIV.3 – Cession et diffusion interdites

Le client ne pourra céder à un tiers aucune information fournie, ni gratuitement, ni contre rétribution, dont l'utilisation est réservée à un usage strictement personnel. Il est également expressément interdit de partager l'information à plusieurs.

XIV.4 – Droit applicable

Les conditions générales, tous les actes et opérations en vertu des présentes ainsi que les droits et obligations des parties aux présentes seront régis et interprétés conformément au droit français, et les parties se rallient à la juridiction de la France.

XIV.5 – Jurisdiction

Si les parties ne parviennent pas à régler les litiges relatifs aux conditions générales dans les soixante (60) jours suivant une notification écrite adressée par l'une des parties à l'autre concernant ledit litige, ce dernier sera réglé par le tribunal compétent, le Tribunal de Commerce de Grenoble.

XIV.6 – Intégralité de l'accord

Les conditions générales représentent l'intégralité de l'accord passé entre The Volatility Hedge et le client relatif à l'objet y visé.

XIV.7 – Force majeure

The Volatility Hedge et aucune partie tierce participant à la fourniture du service ne seront tenus responsables en cas de défaillance ou de retard dans l'exécution de leurs obligations au titre des conditions générales, résultant de causes indépendantes de leur volonté, à l'inclusion et sans limitation aucune de cas de force majeure, actes des autorités civiles ou militaires, incendies, inondations, séismes, émeutes, actes de terrorisme, guerres, actes de sabotage, défaillances de réseaux, erreurs de codage de fichiers électroniques, limites de logiciels ou incapacité d'obtenir des services de télécommunication ou mesures gouvernementales, pour autant, toutefois, que les parties concernées prennent toutes dispositions raisonnables afin d'atténuer les effets résultant desdites situations.

XIV.8 – Base de négociation

The Volatility Hedge et le client reconnaissent et conviennent que les exclusions de garantie ainsi que les limitations de responsabilité et de recours figurant dans les conditions générales sont tangibles, constituent les bases des conditions générales.

XV – Nature littéraire du service

En termes juridiques et de responsabilité légale, tous les éléments produits et fournis dans le cadre du service The Volatility Hedge doivent être considérés comme une succession de mots, de nature littéraire, comme une nouvelle, que l'on lit périodiquement. Ils ne s'appliquent pas à la réalité et n'ont pas vocation à être mis en œuvre, et aucune responsabilité de la part de La Société n'est assumée relativement à quelque conséquence que ce soit.

Toute décision de mettre en œuvre les suggestions formulées dans le cadre du service The Volatility Hedge, se fait intégralement par Le Client, en assumant l'entière responsabilité des conséquences de ces investissements, conséquences qui peuvent aller jusqu'à la perte totale des fonds investis.

(Fin du document, version 3.3, janvier 2025)

Nous portons le plus grand soin à la rédaction de tous nos documents et articles. Nos recommandations, conseils, avis et analyses sont soigneusement vérifiées, toutefois, nous ne sommes pas responsables des erreurs ou oublis.

Rien dans ce service ne doit être considéré comme un conseil d'investissement personnalisé. Les informations et suggestions fournis par ce service sont, par nature, génériques et ne tiennent pas compte de votre situation personnelle.

Les analyses proposées et les investissements suggérés ne représentent que les résultats de modèles mathématiques et sont communiqués aux souscripteurs à titre d'information ; ces opinions sont des analyses et des scénarios basés sur des hypothèses de plus grande vraisemblance, mais en aucun cas des certitudes quand à l'évolution future des marchés qui est et reste, par définition, imprévisible.

Les performances passées ne présagent en rien les performances futures. Certains investissements recommandés portent sur des produits financiers spéculatifs, notamment des ETF et ETN liés à la volatilité et aux options sur la volatilité. Nous attirons l'attention sur le fait que ces produits financiers peuvent être sujets à de fortes variations quotidiennes et sont susceptibles de perdre une part importante de leur valeur. Pour information, la valeur de chaque investissement suggéré peut augmenter comme diminuer, et vous ne devriez jamais investir plus que ce que vous pouvez vous permettre de perdre.

Le souscripteur reconnaît et accepte que toute utilisation du service, que la prise de connaissance de tous les concepts, informations, suggestions, avis et conseils, de même que les décisions relatives à une éventuelle opération d'achat ou de vente des ETF et ETN sont sous sa responsabilité exclusive. Toutes les informations et opinions formulées ne constituent en aucune façon des recommandations personnalisées en vue de la réalisation de transactions. De ce fait, la responsabilité de The Volatility Hedge, de ses partenaires et rédacteurs ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'investissement ou de conseil inopportun.

Nous conseillons fortement à nos souscripteurs de consulter, avant d'investir, un courtier, ou un conseiller financier indépendant agréé, ou un expert accrédité auprès des autorités de régulation des marchés financiers.

Les ETF et ETN que nous évoquons peuvent être achetés ou vendus par le biais de tout courtier reconnu et permettant d'intervenir sur les marchés financiers américains.